



Ville de MARCK

SEANCE

09 JUIN 2023

OBJET :

SOUTIEN AUX
COMMERÇANTS
MARCKOIS

CRÉATION DE BONS
D'ACHAT

AUTORISATION

2023-06-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, BRANCQUART Christopher, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, LEDET Jean-Paul.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Véronique DUMONT)
PILLE Robert	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
DESORT Annie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BUTEZ Philippe	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
BOUCHEL William	(Pouvoir Jean-Paul LEDET)
BOUCHEL Céline	
PERON Laurent	

Secrétaire de Séance : Quentin WILLAUME



Afin de favoriser les commerçants de la commune et inviter les Marckois à consommer local, il a été décidé de distribuer des bons d'achats aux administrés lors de certaines manifestations nécessitant la distribution de cadeaux ou lots.

Ces bons d'achats seront exclusivement utilisables dans les commerces Marckois ayant décidé d'être partenaires de l'opération.

Ces bons d'achats seront distribués pour la première fois lors de la cérémonie des nouveaux arrivants du 24 juin 2023. Toutefois, le principe des bons d'achats peut être remis en place ultérieurement et la présente convention est applicable pour chaque opération.



La liste des commerçants et des bénéficiaires marckois sera fixée par certificat administratif et sera transmise au comptable lors du mandatement.

Les conditions de gestion de ces bons d'achats sont définies par la convention annexée à la présente délibération et qui sera signée par chaque commerçant partenaire.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention en annexe avec les commerçants souhaitant s'associer à l'opération ainsi que tout document à intervenir.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
062-216205484-20230609-2023-06-11-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023



Publié le :

Notifié le :

A large, stylized handwritten signature in black ink.